



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00974

Numéro SIREN : 453 623 969

Nom ou dénomination : A.A.D.R.

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2015 sous le numéro de dépôt 5335



1 rue Jean Rouxel
44700 Orvault • France
Tel. : 33(0)2 28 07 70 76
oceaa@oceaa-audit.fr

Déposé au Greffe
le 18 MAI 2015
sous le N° 5335
RCS N° 04 6374

Cécile PRÉNAT
Damien LE ROUX

A.A.D.R.

SARL au capital de 7 500 €
8, avenue de la Vertonne
44120 VERTOU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A.A.D.R., SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A.A.D.R., SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 20 mars 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette notre analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, présentent un chiffre d'affaires de 1 021 108 € contre 986 947 € sur l'exercice précédent.
Le résultat net se solde par un déficit de – 16 022 € au 30 septembre 2014 contre un bénéfice de 35 487 € au 30 septembre 2013.
Les capitaux propres s'élèvent à 240 955 € au 30 septembre 2014 contre 256 977 € l'année précédente.
L'endettement financier s'élève à 1 112 623 € au 30 septembre 2014 contre 374 868 € l'année précédente.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire depuis la dernière date de clôture des comptes mais les opérations jusqu'à ce jour n'appellent pas de commentaire particulier sur le niveau d'activité.

2. Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à :

- contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivante :

- la totalité des titres de la société « ACTION ASSISTANCE AUTOMOBILES. DAN DEPANNAGE AUTO NANTAIS – A.A.A. » figurent à l'actif du bilan de la société A.A.D.R. pour une valeur nette comptable de 700 000 €.
- Préalablement à la transformation de la société A.A.D.R. de SARL en SAS, il est proposé à la collectivité des associés la fusion par voie d'absorption de la société « ACTION ASSISTANCE AUTOMOBILES. DAN DEPANNAGE AUTO NANTAIS – A.A.A. » par la société A.A.D.R. L'apport net effectué à titre de fusion s'élève à 328 902 €.

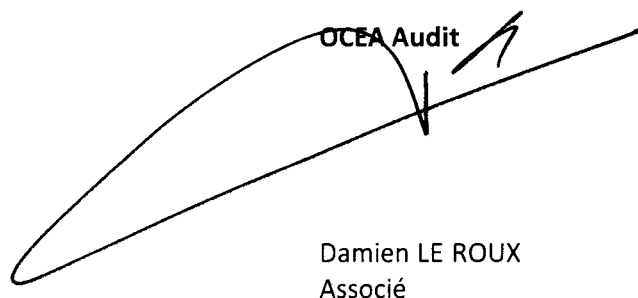
Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé et nos contrôles n'en n'ont pas décelé.

Fait à Orvault, le 30 avril 2015

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

OCEA Audit



Damien LE ROUX
Associé